



**Maryse Rondeau**  
Présidente bénévole de l'AÉPQ

L'AÉPQ est un organisme à but non lucratif qui vise à offrir des formations de qualité à ses membres et à fournir des outils aux enseignantes. De plus, elle agit comme un porte-parole actif et entendu auprès des organismes suivants :

- MEES
- Syndicats (CSQ, FSE, FAE)
- Universités
- OMEP (Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire)
- ACELF (Association canadienne des enseignants de langue française)
- Et différents autres organismes œuvrant auprès de la petite enfance

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Maryse Rondeau, *Présidente*  
Véronique Dalpé, *Vice-présidente*  
Hélène Beaudry, *Secrétaire*  
Hélène Tremblay, *Trésorière*  
Marylaine Bouchard, *Administratrice*  
Carolane Couture, *Administratrice*  
Émilie McKinnon-Côté, *Administratrice*  
Catherine Montminy, *Administratrice*  
Anne-Sophie Parent, *Administratrice*

#### POURQUOI ÊTRE MEMBRE?

Devenir membre de l'AÉPQ vous permet de faire partie d'une communauté de pratique qui s'intéresse à l'éducation préscolaire. En plus de pouvoir participer aux différentes activités organisées par l'association, vous pourrez échanger avec d'autres collègues, vous tenir informée et avoir la possibilité d'assister à des formations.

#### DEVENIR MEMBRE, C'EST S'ENGAGER À :

- participer aux décisions visant à assurer aux enfants des conditions de vie favorables à leur développement intégral;
- vous interroger avec vos collègues sur ce qui pourrait améliorer le mieux-être des enfants ;
- vous ressourcer auprès d'intervenants de qualité à l'affût des nouvelles découvertes concernant le monde de l'enfance.

**POUR DEVENIR MEMBRE DE L'AÉPQ, ABONNEZ-VOUS À L'INFOLETTRE DE L'AÉPQ.**

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

# L'autonomie professionnelle, un droit

Le Programme-cycle de l'éducation préscolaire vise à assurer la qualité éducative en permettant à chaque enfant de développer son plein potentiel (p. 3)<sup>1</sup>. Pour ce faire, le ministère propose de «se mobiliser autour de l'enfant» en valorisant, entre autres, la reconnaissance de l'expertise de l'enseignante ou de l'enseignant (p.8). Pourquoi, dans un programme, doit-on accorder un paragraphe à «la reconnaissance de l'expertise de l'enseignante ou de l'enseignant» alors que celui-ci s'adresse à un personnel qualifié? Pourquoi avoir choisi cette section du programme pour ajouter ce paragraphe? Pour avoir une réponse, il faudrait adresser la question à qui de droit, mais si ce paragraphe vient appuyer la reconnaissance du droit à l'autonomie professionnelle tel qu'inscrit à la convention collective du personnel enseignant, je me réjouis de le retrouver dans le programme.

En décortiquant chaque phrase de ce que le ministère considère faire partie de l'expertise de l'enseignante ou de l'enseignant (p.8), j'ai relevé plusieurs sujets auxquels porter une attention particulière, soit :

- «Une connaissance approfondie du développement de l'enfant et des approches pédagogiques propres à l'éducation préscolaire»;
- La capacité à «saisir les situations réelles de la vie de la classe» à partir de «l'observation des enfants, de son jugement professionnel, de sa culture et de son expertise»;
- La planification et la création de «contextes riches, signifiants et diversifiés, notamment en contexte de jeu»;
- La capacité à proposer aux enfants «des activités adaptées à leur niveau de développement et à leurs différentes façons d'apprendre»;
- La capacité à aider les enfants «à élargir leur répertoire d'actions, à approfondir leur compréhension de différents concepts et à enrichir leurs connaissances selon leurs intérêts, leurs besoins et leurs capacités»;
- Un soutien qui «permet aux enfants de connaître des réussites» afin de mobiliser «la motivation intrinsèque et de cultiver le plaisir d'apprendre».

En tant que professionnelle de l'éducation préscolaire, ces énoncés ne viennent aucunement changer la posture pédagogique qui était valorisée et mise de l'avant au Québec depuis de nombreuses années.

Toutefois, lorsque le ministère, dans un contexte de mise en œuvre d'interventions préventives universelles, demande à l'enseignante d'offrir «des activités spécifiques et régulières à tous les enfants» pour «favoriser des apprentissages relatifs à certains déterminants de la réussite scolaire<sup>2</sup>» (p. 5), plutôt que des activités signifiantes et régulières dans le respect

<sup>1</sup> Toutes les références de ce texte se rapportent au *Programme-cycle de l'éducation préscolaire*.

<sup>2</sup> Le langage oral, la lecture et l'écriture, la mathématique, les habiletés sociales et l'autorégulation. (MEQ, 2021, p. 5)

du développement global de chaque enfant, il semble vouloir accorder de l'importance à une approche pédagogique qui s'apparente à l'enseignement systématique. Cela est encore plus évident lorsqu'il demande aux enseignantes de procurer des activités de prévention ciblée par «des interventions spécifiques, différenciées et intensifiées [...] avant l'apparition ou l'aggravation des difficultés» (p. 5) à certains enfants jugés plus vulnérables ou présentant certaines difficultés, donc à des enfants qui n'atteindront pas un niveau attendu en fonction du moment précis où les adultes auront décidé de recueillir des données.

En lisant ce dernier paragraphe, vous vous dites peut-être, tout comme moi, qu'en tant que professionnelles de l'éducation préscolaire, il sera important de faire valoir notre expertise pédagogique afin d'éviter d'étiqueter des enfants en si bas âge. Le dossier thématique de ce numéro permet donc l'enrichissement de l'expertise des enseignantes, puisqu'il présente des approches pédagogiques inclusives et en totale cohérence avec l'importance accordée au développement global de l'enfant de 4 à 6 ans.

### Référence bibliographique

Ministère de l'Éducation du Québec. (2021). *Programme-cycle de l'éducation préscolaire*. Gouvernement du Québec. [bit.ly/3ueEb2u](https://bit.ly/3ueEb2u)



## MERCI! d'être là au quotidien pour nous et nos familles

**Myriam Légaré**  
Enseignante

**Rabais exclusif** sur chaque assurance auto, habitation ou véhicule de loisirs parce que vous êtes membre de l'AÉPQ

**450 \$ d'économie moyenne<sup>1</sup>** pour nos clients des services publics qui regroupent leurs assurances

**Programme de fidélité MERCI:** dès que vous devenez client, profitez de privilèges qui s'accumulent au fil des années!

**Obtenez une soumission!**

**1 855 441-6016**

[lacapitale.com/aepq](https://lacapitale.com/aepq)



**LaCapitale**  
Assurance et services financiers

**AVANTAGES PENSÉS POUR LES EMPLOYÉS  
DES SERVICES DE L'ÉDUCATION**

La Capitale Assurance et services financiers désigne La Capitale assurances générales inc. en sa qualité d'assureur et d'agence en assurance de dommages. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. | 1. Sondage SOM mené en juin 2017, auprès d'employés ou de retraités des services publics clients de La Capitale et ayant regroupé au moins deux produits d'assurance auto, habitation ou véhicules de loisirs. Économie moyenne calculée à partir des montants déclarés par 96 répondants ayant réalisé une économie.